



Cadres à cadres...numéro 7

NEGOCIATIONS ANNUELLES OBLIGATOIRES, ET L'ENCADREMENT DANS TOUT ÇA ?

Ainsi que nous l'écrivions dans le numéro 1, « *avant la privatisation d'Air France, les salaires des cadres de la Compagnie étaient connus pour leur modération. Les arguments d'embauches contrebalançaient cette réalité en mettant en valeur la sécurité d'emploi et la régularité des carrières. La privatisation n'a pas amélioré les salaires. En revanche, les carrières ont été compressées pour la grande majorité. L'emploi n'est maintenant plus « garanti », mais seulement posé en « objectif»...*

Le vécu de chacune et de chacun d'entre nous confirme notre analyse et, dans les échanges, les collègues nous font part de leur aspiration à mettre sur la table une série de question touchant à la reconnaissance du travail de l'encadrement.

Pour l'UGICT-CGT Air France, l'enjeu des NAO 2010 ne réside pas dans un ajustement approximatif des salaires sur des chiffres d'inflation au demeurant minorés par les Pouvoirs Publics. Il n'est pas non plus question pour nous de subir l'argument de la modération salariale imposé depuis quinze ans à la compagnie et resservi cette année pour cause de sortie crise. Les salaires des ingénieurs et cadres d'Air France, comme ceux des autres catégories, ne sont pas assez élevés pour être à l'origine de la crise !

Comme une majorité de salariés de l'encadrement, l'UGICT-CGT estime qu'il est nécessaire et possible de redonner du tonus aux salaires de l'encadrement d'Air France, lequel par son travail et son engagement au quotidien le mérite bien plus que les « traders » dont les rémunérations demeurent sans rapport avec leur valeur ajoutée réelle.

A cet égard, nous sommes particulièrement attentifs :

- Au niveau d'embauche et à l'évolution des rémunérations des jeunes cadres
- A la reconnaissance financière de la valeur ajoutée des cadres maison acteurs incontournables de la Compagnie
- A la reconnaissance de la valeur ajoutée de la maîtrise d'encadrement

Bien évidemment nous refusons la traditionnelle opposition entre salaires de l'encadrement et salaires des autres catégories. Dévaloriser les salaires des cadres conduit à dévaloriser les salaires de toutes les catégories et inversement, les remonter tire toute la grille salariale vers le haut, tant dans la dimension des salaires que dans celle des carrières. Il est indispensable de redonner des perspectives de carrière à toutes les générations, toutes les catégories, en reconstruisant une hiérarchie salariale cohérente, maîtrisée, qui le permette.

Enfin, notre intention est d'inscrire dans l'accord salarial des objectifs de réductions des inégalités hommes/femmes conformément à Loi n°2006-340 du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Retrouvez la Charte de l'encadrement sur : <http://ugictcgtairfrance>

UGICT CGT Air France 5 rue de la Haye – Le Dôme – 95703 Roissy CDG Cedex

☎ : 01.41.56.04.02 📠 : 01.41.56.04.09

bnugictaf@free.fr <http://ugictcgtairfrance.com>